



Dans le présent document, les termes utilisés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin

DESCRIPTIF - MODULE B3

« BASES LÉGALES – PLANIFICATION DES COURS ET ENSEIGNEMENT »

Description	Les bases légales de la circulation routière sont extrêmement complètes. Elles comprennent, outre le droit de la circulation routière, une multitude d'ordonnances, directives, arrêts du Tribunal fédéral et règlements. Les futurs moniteurs de conduite doivent disposer de connaissances de base solides et étendues. Pour occuper la position d'un spécialiste en matière de circulation routière, la connaissance des dernières modifications législatives et des thèmes de la politique actuelle des transports est très importante. Les futurs moniteurs de conduite doivent connaître en particulier les bases légales qui sont pertinentes pour dispenser un enseignement théorique et pratique de conduite. Plus difficile et exigeante encore que la simple connaissance de la législation est la mise en pratique méthodique et didactique dans l'enseignement. Dans ce cadre, le sens et l'utilité des bases légales doivent être assimilés à l'aide de modes d'enseignement appropriés. Il importe d'établir la relation à l'usage dans la pratique. Assurément, les modes d'apprentissage répandus actuellement parmi les élèves de conduite seront aussi analysés.
Prérequis	L'accès à la formation se fait sur dossier: ⇒ D'une formation du degré secondaire II achevée ou d'une équivalence ⇒ De connaissances linguistiques du degré secondaire II ⇒ De posséder le permis de conduire de durée illimitée de cat. B depuis 3 ans au moins ⇒ De l'autorisation d'effectuer des transports professionnels de personnes (TPP) ⇒ Des compétences des modules B1 et B2
Groupe-cible	Nouveaux moniteurs
Compétence opérationnelle	Les personnes en formation sont en mesure de planifier, de réaliser et d'évaluer des cours et enseignements dans le domaine du droit de la circulation routière.
Contenu	⇒ Les articles de la loi sur la circulation routière et des ordonnances correspondantes, importants pour dispenser un enseignement théorique et pratique de conduite ⇒ Thèmes actuels de la politique des transports ⇒ Planifier et structurer l'enseignement théorique ⇒ Définir les objectifs d'apprentissage ⇒ Méthodes d'enseignement orienté vers la pratique (présentation, animation, travaux en groupes, possibilités d'activation, etc.) ⇒ Réflexions théoriques didactiques sur l'utilisation des médias d'enseignement usuels (tableau noir, rétroprojecteur, flip chart, PowerPoint, images, séquences vidéo, etc.)
Positionnement du module	Le module B3 « Bases légales – Planification des cours et enseignement » est l'un des prérequis pour l'admission à l'examen final pour l'obtention du titre de Moniteur/Monitrice de conduite avec brevet fédéral.
Certificat de compétence B3	⇒ Examen écrit et oral sur le droit de la circulation routière ⇒ Donner une leçon théorique sur les bases légales
Brevet fédéral de Moniteur/Monitrice de conduite	Les modules B1 à B7 sont nécessaires pour l'admission à l'examen du brevet fédéral de Moniteur/Monitrice de conduite. Les candidats et candidates qui ont obtenu les 7 certificats modulaires peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès de : Association suisse des moniteurs de conduite ASMC Secrétariat CAQ Case postale 8150 3001 Berne



Dates	Deux jours par semaine selon le planning
Horaire	08h15 – 12h00 (pause de 10h00 à 10h30) 13h00 – 16h45 (pause de 14h45 à 15h15)
Durée du module	160h de temps de présence
Travail autonome	Des lectures d'approfondissement, une réflexion individuelle régulière (journal de bord) et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.
Prix	Selon les tarifs en vigueur
Lieu	Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – 1070 Puidoux